



Canadian Association of University Teachers  
Association canadienne des professeures et professeurs d'université

Le 12 décembre, 2019

**PAR COURRIEL :** [chancelier@umontreal.ca](mailto:chancelier@umontreal.ca)

M. Louis Roquet  
Chancelier  
Université de Montréal  
2900, boulevard Édouard-Montpetit  
Montréal (Québec) H3T 1J4

Cher Monsieur Roquet,

Je vous écris au nom de l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU), une organisation représentant quelque 72 000 membres du personnel académique dans 125 universités canadiennes. Lors de notre dernière assemblée générale, le Syndicat général des professeurs et professeures de l'Université de Montréal (SGPUM) a soulevé de troublants problèmes de gouvernance dans votre établissement et nous aimerions vous faire part de nos préoccupations à ce sujet.

Nous savons que le mandat du recteur actuel, Guy Breton, prendra fin en mai 2020 et que vous avez modifié unilatéralement le processus de nomination pour son remplacement. Cette façon de faire est contraire aux principes de gouvernance partagée en vigueur dans nos institutions partout au pays où l'apport du personnel académique à la démocratie universitaire est consacrée, car il est essentiel au bon fonctionnement de nos établissements postsecondaires.

Nous sommes notamment inquiets du fait que la liste courte des candidatures au poste de rectrice ou de recteur puisse inclure des candidatures secrètes dont le nom ne sera pas communiqué à la communauté universitaire. Il est également troublant que les membres de l'Assemblée universitaire ne puissent pas donner leur avis sur la composition de la liste courte et qu'aucun forum public ne soit prévu pour permettre aux candidats de présenter un programme et d'échanger avec les membres de la communauté universitaire.

Le choix d'une nouvelle rectrice ou d'un nouveau recteur est un événement charnière dans la vie universitaire et il devrait se faire à visage découvert. Cette importante nomination devrait nécessiter l'aval de l'Assemblée universitaire et du conseil d'administration, selon une procédure ouverte et transparente.

Nous vous demandons donc de revoir votre décision afin que les membres de l'Assemblée universitaire puissent contribuer à l'élaboration de cette courte liste et aussi de rendre cette liste publique en totalité quand le choix sera fait. Nous vous demandons également de tenir un forum public avec chacun des candidats qui permettra à la communauté universitaire de mieux connaître leurs visées pour l'avenir de l'Université de Montréal.

---

Le 12 décembre 2019

Depuis sa création en 1951, l'ACPPU a toujours défendu le principe de la collégialité dans la gouvernance comme outil essentiel pour garantir une éducation de qualité. En tant que chancelier, vous avez le pouvoir de vous assurer que cet important équilibre soit conservé et nous espérons que vous agirez en conséquence.

La présidente,



Brenda Austin-Smith

/mc